

Le changement climatique et ses effets sur les ressources en eau à l'échelle de l'EPAGE Doubs Dessoubre et de l'intégralité du sous-bassin versant du Doubs Médian en vue d'une stratégie d'adaptation

Elaboration du plan d'actions – Phase 3

COMPTE RENDU DE L'ATELIER DE CONCERTATION N°6 DU 15 JANVIER 2026 – ELABORATION DU PROGRAMME D'ACTIONS

EPAGE Doubs Dessoubre

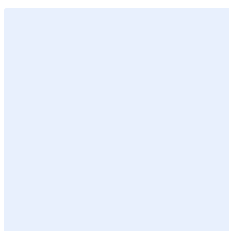
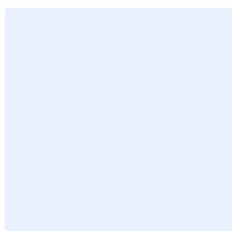


Table des matières

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS	3
1.1. Rappel de la démarche engagée par l'EPAGE Doubs-Dessoubre	3
1.2. Objectifs de l'atelier	4
2. PRESENTATION DE L'ATELIER.....	5
2.1. Les participants	5
2.2. Le déroulement de l'atelier	5
3. BILAN DE L'ATELIER	6
3.1. Pilotage / Portage du PTGE.....	6
3.2. Instances de gouvernance du PTGE	7
3.3. Démarches dans la continuité du PTGE.....	8
4. CONCLUSION ET CALENDRIER	8

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

1.1. Rappel de la démarche engagée par l'EPAGE Doubs-Dessoubre

Afin d'évaluer l'incidence des prélèvements sur la ressource en eau dans le contexte du changement climatique et d'anticiper les conséquences de ce dernier, l'EPAGE Doubs-Dessoubre a engagé la présente étude dans le but d'arriver à la création d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) sur son périmètre (hors sous-bassin versant du Doubs médian compris sur le périmètre PMA). Ce projet de territoire s'appuie sur un diagnostic et un dialogue avec les acteurs du territoire afin de déterminer le programme d'actions à mettre en œuvre. L'étude se déroule en trois phases :

- Une 1^{ère} phase de diagnostic comprenant un état des lieux du territoire et une analyse prospective ;
- Une 2^{ème} phase de définition des différentes stratégies d'adaptation ;
- **Une 3^{ème} phase d'élaboration du plan d'actions opérationnel**, phase dans laquelle cet atelier s'inscrit.

Ainsi, un état des lieux technique a été réalisé sur le territoire, étudiant les prélèvements, l'articulation entre production et distribution de l'eau potable, l'évolution de paramètres hydrologiques et l'impact des prélèvements sur différents paramètres des milieux (hydrologie, végétaux, sols, etc.). Il intègre également une analyse rétrospective pour éclairer les évolutions passées et la situation actuelle par rapport au changement climatique en cours. En complément, des entretiens préalables avec des acteurs ont été réalisés afin de compléter la vision actuelle du territoire et des enjeux qui le concernent.

Lors des entretiens préalables, il est ressorti des enjeux autour de la qualité et de la température de la ressource et dans une moindre mesure sur sa quantité.

Des actions sont mises en œuvre depuis plusieurs années déjà par les agriculteurs, les industriels, etc. pour l'amélioration de l'état de la ressource, bien que les résultats ne soient pas forcément visibles car contrebalancé par d'autres facteurs (climatiques en particulier). Cela peut créer un décalage entre la perception des efforts faits par certains acteurs d'un secteur et la perception vue de l'extérieur.

L'équilibre financier des services d'eau et d'assainissement est un sujet important d'inquiétudes alors que la tendance de la consommation en eau est à la baisse.

Au global, beaucoup d'études sont portées sur la ressource. Le travail de l'EPAGE est, de plus, reconnu et apprécié. Les acteurs sont conscients des enjeux et attendent des retombées concrètes de l'étude. Les principales attentes portent notamment sur la création d'une dynamique de concertation large avec les acteurs du territoire, permettant de mettre en relation des acteurs qui ne le sont pas, et ainsi d'avoir une meilleure compréhension des actions de chacun. Il est également attendu de la communication et de la pédagogie sur les avancées et résultats de l'étude, ainsi qu'une attention à porter sur la coordination entre acteurs et territoires voisins.

1.2. Objectifs de l'atelier

Les ateliers de la phase 2 ont permis aux acteurs d'échanger sur les objectifs vers lesquels tendre pour 2050, et d'identifier des actions/types d'actions possibles, afin de relever ces défis. Ces objectifs, associés au champ des possibles des actions à réaliser pour les atteindre, ont alimenté la construction, par Artelia, **d'axes de réflexion contrastés d'actions** pour le territoire, l'évaluation de leurs impacts sur la ressource et la satisfaction des besoins pour 2050. A partir de ces axes, les acteurs ont ensuite été amenés à faire émerger un **scénario stratégique unique pour le territoire, validé ensuite en COPIL**. Ils ont également identifié les actions à retenir dans le scénario final. Le scénario retenu peut être résumé selon les éléments suivants :

- **La sobriété** comme première réponse aux tensions croissantes sur l'eau, mais insuffisante sans **actions structurelles** : nouveaux forages, interconnexions, solutions fondées sur la nature, soutien d'étiage par les barrages (secteur Doubs-médian) ;
- **Besoin de coordination** entre acteurs, notamment à travers un pilotage clair du PTGE ;
- **Besoin de communication**, pédagogie et accompagnement réglementaire pour faciliter la mise en œuvre des actions ;
- **Nécessité de combiner les solutions** afin d'assurer la résilience du territoire, et intégrer des « actions sans regret ».

Le scénario validé sert de base **à la construction du plan d'actions, pour nourrir le PTGE**. A partir des actions identifiées dans les phases précédentes, Artelia a élaboré des fiches actions, regroupées selon les 4 thématiques suivantes :

- **Connaissance** : ressources actuelles et futures, dépendance aux ressources karstiques, débits (niveau d'alertes), schéma directeur départemental, prélèvements, de la perte d'habitats liés aux débits d'étiage ;
- **Usages de l'eau** : prélèvements, urbanisation, agriculture, industrie, économies d'eau, fuites, urbanisation, infiltration des eaux pluviales ;
- **Ressource** : ressources alternatives, restauration des cours d'eau et des zones humides, qualité de l'eau, débits d'étiage, protection des forêts, pollutions, gestion de crise, réserves d'eau
- **Gouvernance** : gestion et coordination des ressources

Les ateliers de la phase 3 (Ateliers 5&6) avaient pour but d'amener les acteurs à discuter autour de proposition de fiches actions pour le PTGE sur les 4 thématiques, de les compléter et les valider.

La gouvernance a fait l'objet d'un atelier à part entière (Atelier 6). Le deuxième atelier de la phase 3 avait pour objectif de faire échanger les participants sur les notions de pilotage et de portage d'actions ainsi que sur une proposition d'organisation de la gouvernance du PTGE. En effet, de nombreux acteurs sont impliqués et leur coordination est cruciale pour assurer une gestion partagée des ressources dans le temps et une bonne mise en œuvre du PTGE.

2. PRESENTATION DE L'ATELIER

2.1. Les participants

L'objectif était de rassembler les acteurs de structures et d'intérêts différents et représentatifs du territoire, dans le but d'avoir une pluralité de connaissances et de visions sur le territoire.

Ainsi, ont été présents, en plus d'agents de l'EPAGE Doubs Dessoubre :

- ✓ Deux représentants du département (CD25) ;
- ✓ Un représentant du Syndicat des eaux de la Haute-Loue (SIEHL) ;
- ✓ Une représentante de l'EPTB Saône et Doubs ;
- ✓ Une représentante du monde de la chasse (Fédération des Chasseurs 25) ;
- ✓ Des représentants du monde associatif engagés dans la protection de l'environnement : FNE, CPEPESC, CPIE du Haut-Doubs ;
- ✓ Des représentants de la profession agricole : Chambre d'agriculture 25-90, Fédération Régionale des Coopératives Laitières et Comité Interprofessionnel de Gestion du Comté ;
- ✓ Des représentants des services de l'Etat : Agence de l'eau RMC ; DDT25
- ✓ Un représentant de l'Agence Régionale de Santé

2.2. Le déroulement de l'atelier

L'atelier s'est tenu sur une demi-journée dans une salle du siège de la Communauté de Communes de Sancey Belleherbe le 15 janvier 2026.

Le déroulement était le suivant :

- ✓ **Accueil et mot d'introduction** sur la démarche de l'EPAGE avec une présentation du cadre de travail et des objectifs de l'atelier.
- ✓ **Une synthèse, en plénière** du programme d'actions et des fiches sur lesquels les acteurs ont travaillé lors du précédent atelier.
- ✓ Une proposition de définitions des notions distinctes de Pilotage/ animation et de Portage / maîtrise d'ouvrage.
- ✓ **Un temps de travail autour des porteurs et pilotes des 22 actions du PTGE**, dont les fiches actions étaient affichées selon leur thématique (Connaissance, Usages de l'eau, Ressource, Gouvernance). Les participants ont complété ces fiches actions en validant les propositions faites pour les porteurs et pilotes et en en suggérant d'autres. Des post-its étaient disponibles pour compléter les fiches. Les participants ont été invités à tourner librement dans la salle pour compléter toutes les fiches actions.
- ✓ **Une présentation des enjeux de gouvernance pour le PTGE avec une proposition de schéma des instances de gouvernance**. Les participants ont pu débattre en plénière sur cette proposition d'organisation. L'objectif était d'amener les acteurs à réagir sur la gouvernance du PTGE et en particulier :
 - Le type d'instance pertinent : Comité de pilotage (COPIL), Comité technique (COTECH) + Commissions géographiques et/ou thématiques, autre ;

- La fréquence de réunions et les participants ;
 - Les outils complémentaires pertinents (SAGE, CLE).
- ✓ **Une conclusion** de la demi-journée par les animateurs et un mot de la fin par le président de l'EPAGE.

3. BILAN DE L'ATELIER

3.1. Pilotage / Portage du PTGE

Sepia Conseils a proposé une définition de ces notions de pilotage et de portage. Le pilote ou l'animateur assure la coordination et le suivi de la mise en œuvre du programme d'actions (ou d'une thématique). C'est l'interlocuteur privilégié des maîtres d'ouvrage du PTGE, des services de l'Etat (DDT, DREAL) et des partenaires financiers. Le maître d'ouvrage ou le porteur réalise l'action. Il dépose les dossiers de demande de subvention auprès des co-financeurs concernés et les éventuels dossiers de demande d'autorisation. Le maître d'ouvrage fournit au pilote/animateur les éléments techniques et financiers pour le suivi et le bilan de l'action (livrables).

Dans les fiches actions, il est apparu nécessaire aux participants de distinguer clairement les contributeurs, qui sont des partenaires ou personnes ressources, et qui ne sont pas nécessairement des financeurs. La mise en place d'un tableau synthétique des acteurs permettrait d'avoir une vue globale de la répartition des rôles.

Pour la FNE, la structuration territoriale n'est pas homogène, avec des EPAGE et des SAGE qui ne couvrent pas l'ensemble du département et dont l'organisation varie selon les territoires. Il serait souhaitable de limiter le nombre d'intermédiaires entre les opérationnels que sont les communautés d'agglomération et les communautés de communes, et les services de l'État et acteurs experts (DDT, OFB, AERMC) qui accompagnent dans l'amélioration de la gestion de l'eau. Une séparation claire entre experts, coordinateurs et opérationnels sur le terrain (gestionnaires de captage par exemple) est également identifiée comme un point d'attention. Toutefois, l'EPAGE précise que le département **du Doubs** est un département bien structuré en termes de GEMAPI. **Si plusieurs structures existent bien, le département est intégralement couvert par des syndicats GEMAPIens.**



Figure 1 : Propositions de porteurs/pilotes pour les actions du PTGE par les participants

3.2. Instances de gouvernance du PTGE

Sepia Conseils a présenté une proposition d'organisation des instances du PTGE pour le Doubs-Dessoubre.

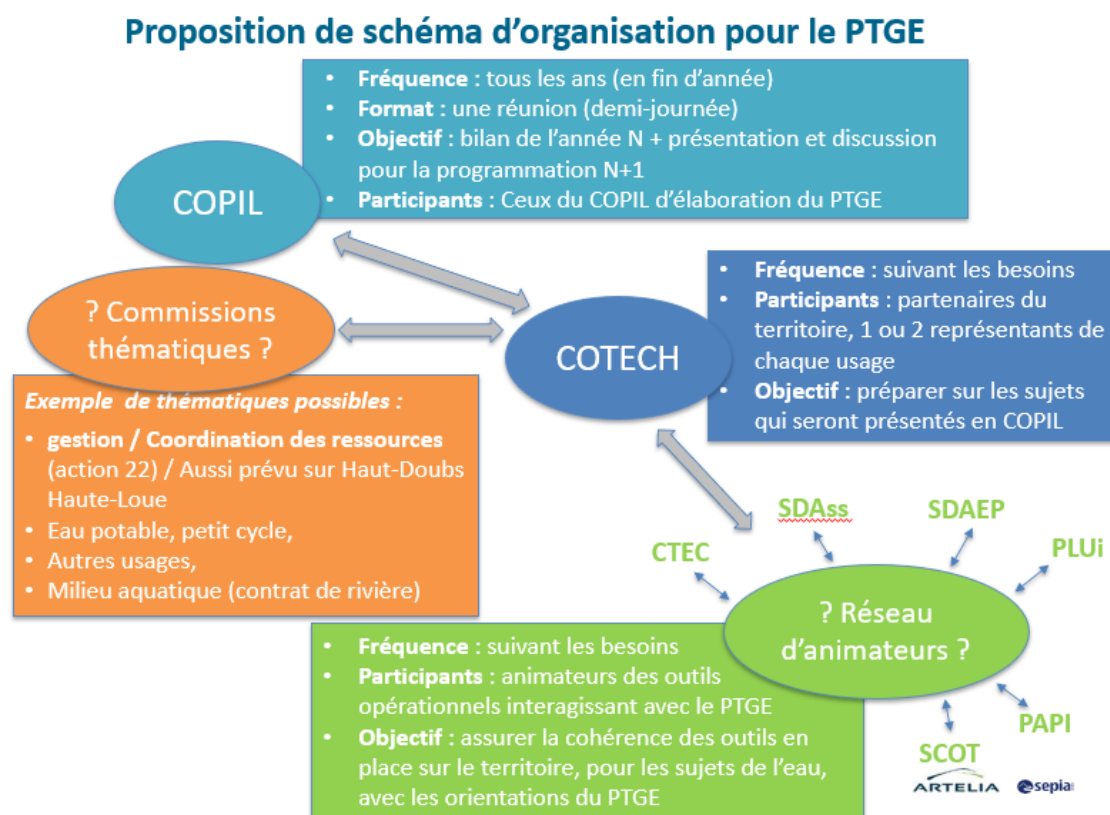


Figure 2 : Schéma d'organisation du PTGE Doubs-Dessoubre proposé et débattu lors de l'atelier

Le COPIL, qui est une instance de décision, est centré autour de l'EPAGE. Le COTECH est plus fréquent, les comités ont lieu en amont du COPIL.

Il a été proposé par Sepia Conseils de mettre en place des commissions thématiques qui traitent de sujets précis, par exemple les 4 thématiques des fiches actions (connaissance, usages de l'eau, ressource, gouvernance), mais le thème d'une commission peut aussi être plus fin, par exemple le petit cycle de l'eau. Ces commissions réunissent des experts qui se comprennent et qui ont les mêmes problématiques. Elles sont plus opérationnelles que le COPIL et le COTECH, car elles associent différents contributeurs des actions du PTGE, qui ne sont pas forcément présent au COTECH ni au COPIL.

Enfin, un réseau d'animateurs permet de répondre au besoin d'inscrire le PTGE dans la dynamique des autres dispositifs. C'est un réseau d'échanges de bonnes pratiques. Il réunit des acteurs spécialistes de la mise en réseau comme l'Agence de l'eau. L'objectif est de s'assurer de la cohérence et de la complémentarité des actions mises en œuvre.

D'après l'Agence de l'eau, une gouvernance pertinente pourrait reposer soit au travers de commissions thématiques soit avec un COTECH dans lequel des experts peuvent être invités en fonction des thématiques – l'objectif étant de ne pas multiplier les réunions.

Il a été précisé par des acteurs que des groupes de réflexion seront nécessaires sur les questions de facturation et de financement de l'eau (AEP/assainissement).

3.3. Démarches dans la continuité du PTGE

La question de l'évolution du PTGE vers un SAGE est évoquée comme une option possible. L'expérience du SAGE Haut-Doubs Haute Loue montre que cet outil offre un cadre réglementaire. La commission locale de l'eau (CLE) émet des avis sur les dossiers importants (PLU, schémas d'urbanisme, etc.), et dans laquelle les acteurs ont l'habitude de travailler ensemble et peuvent s'exprimer. Toutefois, il a été souligné par les acteurs que la mise en place d'un SAGE doit impérativement reposer sur une volonté politique locale, les élus devant l'assumer et le porter. D'après l'EPAGE, la structure porteuse d'un SAGE dispose d'un poids plus important par rapport à un PTGE, ce qui facilite la fédération des acteurs et l'adhésion du territoire. **Ainsi, une réflexion sur cette évolution sera échangée au sein de l'EPAGE**, après les élections, dans le cadre du porté à connaissance consécutif à la validation du PTGE.

La problématique des économies d'eau et de leur impact sur le prix est également soulignée. La diminution des volumes collectés ne change pas les frais de fonctionnement, d'équipements et de traitement des eaux usées, ce qui entraîne une augmentation du prix de l'eau. L'enjeu pour les élus est de faire comprendre aux citoyens que, dans un contexte de changement climatique, l'eau sera plus chère. Artelia précise que l'étude sur la disponibilité de la ressource en eau a fait émerger cette problématique du prix. Ce sujet connexe sera intégré dans la bonne mise en œuvre des actions du PTGE, comme potentiel frein ou levier.

4. CONCLUSION ET CALENDRIER

Le président de l'EPAGE indique que le renouvellement des élus du comité syndical est estimé à environ 50%, ce qui nécessitera un temps d'appropriation et de formation sur les sujets de la ressource en eau. Les collectivités qui sont compétentes en assainissement et/ou eau potable, devront intégrer les éléments du PTGE. De plus, les fiches-actions devront être validées par le comité syndical, puis remontées aux EPCI, ce qui en cette année d'élections, aura pour effet de retarder le calendrier. En conséquence, la clôture de la phase d'études prospectives et le porté à connaissance, interviendront après les élections, probablement à partir de l'été si cela est possible.

Les fiches actions du PTGE amendées des acteurs identifiés lors cet atelier (pilotes, porteurs, partenaires) seront transmises à l'ensemble des acteurs et notamment les absents afin de recueillir leurs éventuelles remarques et ainsi consolider la gouvernance du PTGE. Les retours des participants sur les fiches-actions et la gouvernance du PTGE sont attendus d'ici le 28 février.

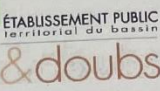
ANNEXE 1 : FICHE D'EMARGEMENT



EPAGE Doubs
Dessoubre

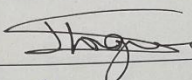
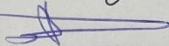
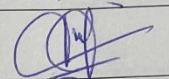
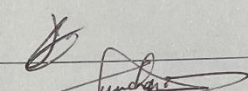
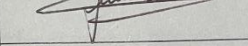
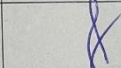
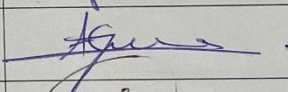
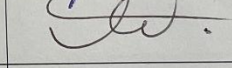
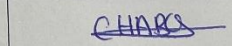
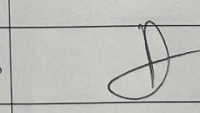
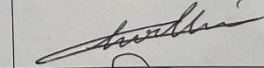
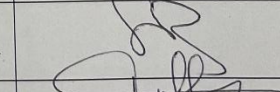
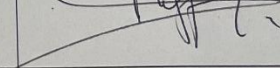


E.P.T.B.



saône&doubs

Atelier du 15 janvier 2026 :
Programme d'actions / Gouvernance

Nom / Prénom	Structure	Signature
Fongre Isabelle	chambre d'agri 25-92	
MAUDÉY Thomas	CD2 S	
LINDERME Andre	FNE 25	
GOZNE R. P. Paul	CCDB	
NAPPEY J Marc	CIGC/FRCL	
GUINCHARD Christian	SI Eaux Haute-Jura	
GEORGER Emilie	CAIE Haut-Doubs	
ROSSI Vivien	Agence de l'eau RRC	
ISNER Anne Claude	DDT 25	
CARTERON Michel	CAEPESC	
CHABOT Marion	CD2S	
VIENOT Elise	EPTB Saône & Doubs	
CHEVALLIER Camille	FDC 25	
BELLECSIM	ARS MFC	
DIFFNER Basem	maire BRETONVILLERS	

ANNEXE 2 : DIAPOSITIVES DE PRESENTATION DE L'ATELIER

ANNEXE 3 : EXEMPLE DE FICHE-ACTION COMPLETEE

